



INSEE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MOTIONS des représentants CFDT pour le CHSCT-S 11 mars 2020

Motion 1

Les représentants du CHSCT-S enquêteurs demandent que, tout au long de l'année, du matériel hygiénique de protection (lingettes et gels) soit prévu en stock suffisant dans chaque établissement afin d'être distribué à discrétion aux enquêteurs. Les principes de précaution d'hygiène, ou gestes barrières doivent être rappelés tout au long de l'année sans attendre le début des épidémies saisonnières (grippes, gastro-entérites) ou de toute autre nouvelle maladie.

En fonction de l'évolution de l'épidémie, nous demandons qu'un plan de prévention et protection soit mis en place auprès des enquêteurs concernés par la collecte terrain afin de préserver tant les enquêtés les plus fragiles que les enquêteurs.

Motion 2

Les représentants du CHSCT-S enquêteurs demandent qu'un code RES soit réservé aux entretiens qui ne pourront être réalisés d'ici la date de fin de collecte pour refus de la part de l'enquêté ou en zone Clusters. En aucun cas, ces situations ne doivent impacter les résultats de l'agent en métropole et DOM TOM.

Motion 3

Lorsqu'un enquêteur est maltraité par un individu dans le cadre de sa mission, les représentants du CHSCT-S demandent qu'un protocole d'accompagnement spécifique soit mis en place et appliqué par son établissement de façon uniforme au niveau national quelle que soit sa DR.

En nette augmentation le risque d'agression fait partie du métier d'enquêteur et doit être pris en compte dans sa fiche de poste. Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée au sujet d'une prime de risque.

Motion 4

Sans attendre la mise en œuvre de CAPI 3G, et la mise à disposition du Pass Vigik, si l'agent est parvenu à identifier le logement sans avoir pu entrer en contact en face-à-face avec le ménage afin de valider la FA en ERV suite à l'entretien, les représentants du CHSCT-S demandent la validation suivante par un code RES.

Le résultat des démarches auprès du ménage à enquêter : « je n'ai pu contacter personne, immeuble sécurisé par digicode ou Pass Vigik = ALI= HC »

Ce type de FA ne doit en aucun cas avoir d'impact dans le calcul du taux spécifique de résultat de l'enquêteur.

Motion 5

Cette année encore, des enquêteurs ont une charge trop importante, en particulier au 1^{er} semestre. Certains établissements ont l'autorisation de recruter des CDDO afin d'absorber ce pic.

Les représentants du CHSCT-S enquêteurs demandent que cette possibilité soit étendue autant que de besoin à chaque site.

Nous demandons également que l'IMD soit recalculé et vérifié pour chaque enquêteur.

Motion 6

Les représentants du CHSCT-S enquêteurs demandent l'ouverture d'une 2ème voie de recrutement au grade d'enquêteur expert pour tous les enquêteurs ayant atteint 10 ans d'ancienneté. Nous demandons que l'enquêteur soit informé de la possibilité qu'il a d'avoir accès aux commentaires du jury lui permettant de comprendre sa notation.